

Séance du 15 novembre 2022

N° 2022.10.15

Objet : FINANCES – Budget général 2022 – Décision Modificative n°2

Date de Convocation Le quinze novembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le neuf novembre deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

Le 09 novembre 2022

Nombre de conseillers

Etaient présents :

En exercice : 24 M. Laurent RICHARD, Maire,
Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, M. Alain JAOUEN, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
Présents : 15 M. Daniel BATARD, M. Philippe BEAUVAIS, M. Alain BARON, M. Frédéric GRILLET,
Mme Béatrice ODINK, Mme Martine DELIGEON, Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Représentés : 09 Mme Silvia GOHIER-VALERIoT, Conseillers Municipaux.

Votants : 24

Pouvoirs :

M. Eric HENNEGUELLE à Mme Bénédicte BEYENS,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Sophie RANDUINEAU à M. Philippe BEAUVAIS,
M. Dominique GALLOT à Mme Sandrine PERROUD,
Mme Dominique BOSA à Mme Karine WITTMANN-TENEZE,
Mme Cécile CHEMINEAU à Mme Katia PREVOST,
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,
Mme Christelle ROMEO à M. Alain JAOUEN,
M. Hervé CALAS à M. Daniel BATARD.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire explique que :

- Les services de l'Etat ont traité très tardivement la demande formulée en 2021 par la collectivité quant au Fond de Compensation de la TVA (FCTVA). Ne disposant d'aucune notification quant à la date de versement, il n'était pas possible d'intégrer cette somme de 275.000 € à la section d'investissement du budget primitif 2022.
- Par ailleurs, certains travaux ont été identifiés comme nécessitant une réalisation d'ici la fin de l'année : pont de la Gagneraie 7.984 €, marquage au sol Rue Tortevoie 1.200 €, réparations de la toiture de l'Espace Cocteau 20.000 €, besoins de raccordements de la MSP 50.000 € ainsi qu'une prospective quant aux réaménagements des abords du site de la MSP 195.816 €.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 qui précise que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2022.02.02 du conseil municipal en date du 01 février 2022 adoptant le Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°2022.07.09 du conseil municipal en date du 06 juillet 2022 adoptant le Budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2022 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour le chapitre concerné, tout en respectant l'équilibre du budget ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 4 voix contre,

- **D'approuver** les modifications suivantes :

Budget principal de la Commune – DM n°2

Imputation	Libellés	Section		Sens		Augmentation de crédits	Diminution de crédits
		F	I	R	D		
Opération 18 - Voirie c/2152	Pont de la Gagneraie		x		x	7 984,00 €	
Opération 18 - Voirie c/2152	Marquage au sol Rue Tortevoie		x		x	1 200,00 €	
Opération 174 - Salle Jean Cocteau c/21318	Réparations de toiture		x		x	20 000,00 €	
Opération 192 - MSP c/2313	Besoins de raccordement du bâtiment		x		x	50 000,00 €	
Opération 192 - MSP c/2152	Prospective : réaménagement des abords du site				x	195 816,00 €	
c/10222	FCTVA		x	x		275 000,00 €	

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer les virements et inscriptions de crédits conformément au tableau proposé ci-dessus ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Katia PREVOST

Le Maire,
Laurent RICHARD

